

---

Numéro de l'intervention: 317-2011  
Type d'intervention: **Motion**  
Déposée le: 28.11.2011  
Déposée par: Masshardt (Bern, PS) (porte-parole)  
Cosignataires: 25  
Urgente:  
Date de la réponse:  
Numéro de l'ACE  
Direction: FIN

---

### **Etendre le champ d'application de la loi sur le blanchiment d'argent à l'immobilier**

La Suisse s'est dotée d'une loi très complète sur le blanchiment d'argent. Quiconque entend verser de grandes sommes sur un compte suisse doit fournir des indications détaillées sur l'origine de l'argent. Ainsi, la place financière de la Suisse a pu se défaire en grande partie de l'argent sale. Cependant, la loi comporte encore une lacune : elle ne s'applique pas aux transactions immobilières.

Le Conseil-exécutif est par conséquent chargé de déposer à l'Assemblée fédérale une initiative cantonale dans laquelle sera demandée l'extension du champ d'application de la loi sur le blanchiment d'argent au domaine immobilier.

#### Développement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le blanchiment d'argent et la nouvelle stratégie des banques pour combattre le blanchiment, le marché immobilier devient un terrain de jeu privilégié pour ceux qui manient de l'argent d'origine douteuse. Pour ces acquéreurs de propriété immobilière, le prix n'a pas d'importance. S'il s'agit par exemple d'argent provenant d'une évasion fiscale, le montant ainsi « économisé » peut d'ailleurs être ajouté au prix d'achat. Pour blanchir l'argent provenant de toutes sortes de trafics, migrantes et migrants, drogue ou armes, ou de la prostitution, les prix sont élevés.

Les conséquences de cette lacune sont graves : d'abord, la Suisse reste une plaque tournante de l'argent sale et deuxièmement, les pressions sur les prix de l'immobilier augmentent fortement. Dans une situation déjà très tendue, la crise du logement ne peut que s'aggraver.

Selon l'Office fédéral de la police Fedpol (rapport annuel 2010), le secteur de l'immobilier est particulièrement exposé au blanchiment d'argent, car les paiements en liquide sont encore courants. Même le Conseil fédéral admet que le paiement de transactions immobilières en liquide ou par l'intermédiaire d'une banque étrangère présente un fort potentiel d'abus. Selon les spécialistes, l'explosion des prix de l'immobilier peut être un indicateur de blanchiment d'argent. Les zones qui ont un rayonnement international ou qui présen-



tent une forte densité de riches étrangères et étrangers sont particulièrement exposées à ce risque<sup>1</sup>.

Malgré les nombreuses interventions qui ont été déposées au niveau fédéral, la Confédération ne semble pas décidée à agir. C'est pourquoi les cantons se doivent d'exercer les pressions nécessaires.

Un premier canton montre l'exemple : le parlement cantonal de Lucerne a adopté le 8 novembre 2011 une motion dans ce sens, par 62 voix contre 46, demandant le dépôt d'une initiative cantonale pour l'extension de la loi sur le blanchiment d'argent aux transactions immobilières. Le directeur des finances du canton de Lucerne, Marcel Schwerzmann, a souligné qu'il fallait refuser tout soutien au blanchiment d'argent, et que le travail administratif lié au dépôt d'une initiative cantonale est loin d'être inutile<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> [http://www.gr.ch/DE/institutionen/parlament/PV/Seiten/20110901Mueller\(DavosPlatz\)07.aspx](http://www.gr.ch/DE/institutionen/parlament/PV/Seiten/20110901Mueller(DavosPlatz)07.aspx)

<sup>2</sup> <http://www.luzernerzeitung.ch/zentralschweiz/kantone/luzern/Immobilien-Luzern-kaempft-gegen-Geldwaescher;art92,128420>